

Conseil d'administration Séance du 30 novembre 2022

Délibération n° 2022-25

Programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

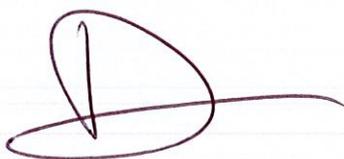
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration approuve le projet de programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité joint.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO